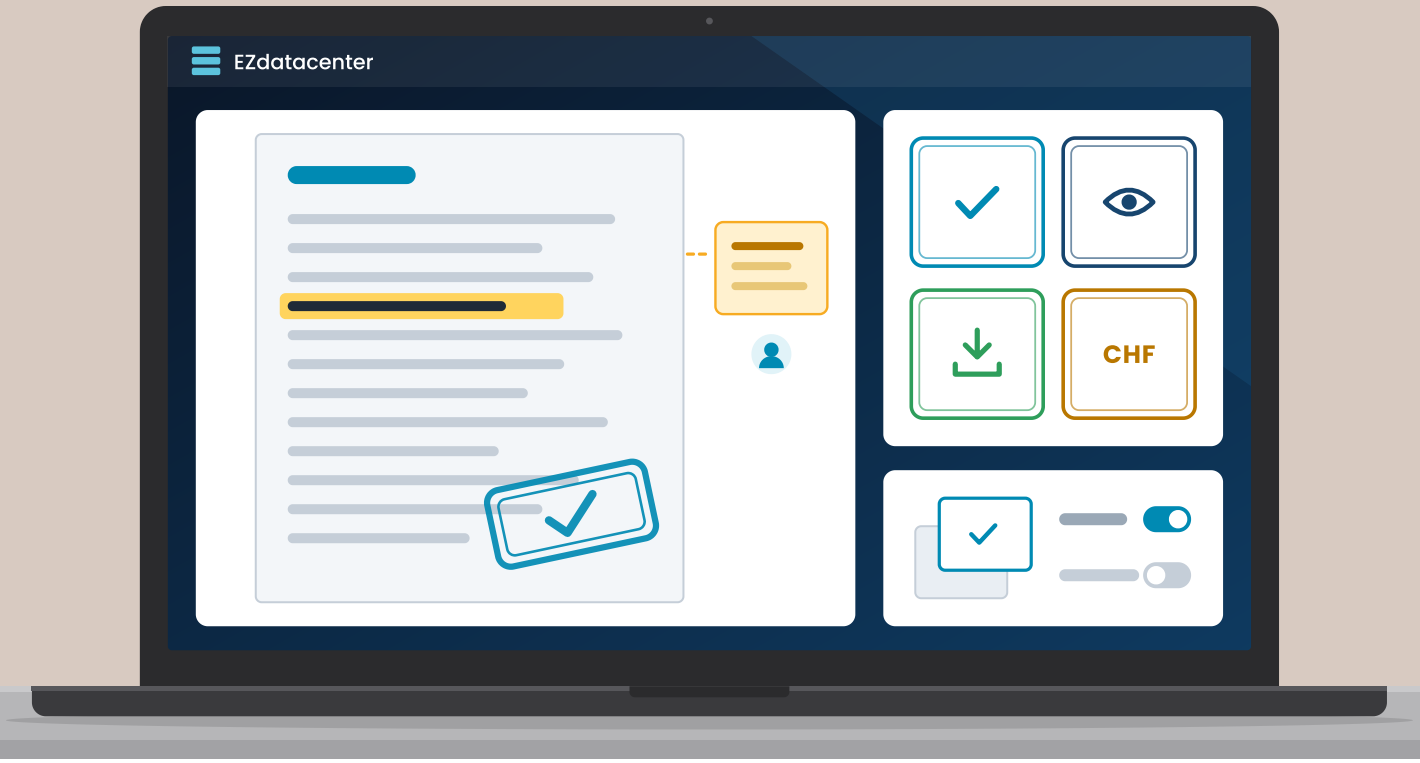


Timbres et annotations
Où reste-t-il écrit qu'une décision a été vue ?

Timbres, notes et surlignages sur le document électronique, posés sur une couche séparée : l'original de la douane reste intact.

Compris dans la solution Professional
Marché : Suisse

Le problème
La personne qui contrôle une décision ou une facture de la douane la timbre : vu, approuvé, payé. Sur le document électronique, ce geste se perd, ou finit sur une impression qui n'est plus le fichier de la douane. Le collègue ne sait donc pas si un document a déjà été contrôlé : il le contrôle à nouveau, ou le considère comme déjà vérifié.

Ce qu'il fait
Le portail pose sur le document des timbres comme Approuvé, Vu, Reçu, Payé ou un texte libre, des notes, des surlignages et des formes, partagés avec les collègues ou privés. Timbres et notes se trouvent sur une couche séparée et ne se superposent qu'à l'affichage : le fichier archivé reste celui émis par la douane. Un surlignage marque la ligne à revérifier, une note privée reste à son auteur, un timbre partagé signale aux collègues que le document a été vu.

Ce que vous obtenez
Le contrôle reste écrit sur le document, où le collègue le trouve en ouvrant la même décision : vu, approuvé, payé, ou une note sur ce qui reste à clarifier. Celui qui reprend un dossier après des mois voit où il en était, et plus personne n'a à imprimer une décision pour la timbrer. Pour l'usage interne, vous téléchargez le document avec les annotations ; pour le réviseur, sans elles. Les documents partagés ou envoyés partent toujours sans vos annotations.

Périmètre du service
Les timbres sont des marques de votre travail, pas des signatures électroniques, et ne valent pas signature : la seule signature qui compte sur une décision est celle de la douane.

Ce qu'il faut
La solution Professional.

EZdatacenter SA
Via Rinaldo Simen 3
CH-6830 Chiasso
Tél. +41 91 695 54 47
easy@ezdatacenter.com

EZdatacenter
think paperless, think easy